

## Annexe 1: communes concernées par des mesures de restrictions

les communes concernées sont :

N INSEE	Communes	niveau de restriction	dérogations
77002	AMILLIS	<b>alerte renforcée</b>	
77004	ANDREZEL	<b>alerte</b>	
77007	ARGENTIERES	<b>alerte</b>	
77009	ARVILLE	<b>alerte</b>	
77010	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	<b>alerte</b>	
77012	AUGERS-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : Crise
77013	AULNOY	<b>alerte renforcée</b>	
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77020	BANNOST-VILLEGAGNON	<b>alerte</b>	
77024	BASSEVELLE	<b>alerte renforcée</b>	
77026	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	<b>crise</b>	
77027	BEAUMONT-DU-GATINAIS	<b>alerte</b>	
77028	BEAUTHEIL	<b>alerte renforcée</b>	
77029	BEAUVOIR	<b>alerte</b>	
77030	BELLOT	<b>alerte renforcée</b>	
77031	BERNAY-VILBERT	<b>alerte</b>	
77032	BETON-BAZOUCHES	<b>alerte renforcée</b>	
77033	BEZALLES	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : alerte
77034	BLANDY-LES-TOURS	<b>alerte</b>	

77035	BLENNES	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : alerte
77036	BOISDON	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : alerte
77038	BOISSETTES	<b>alerte</b>	
77039	BOISSISE-LA-BERTRAND	<b>alerte</b>	
77040	BOISSISE-LE-ROI	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : alerte
77042	BOISSY-LE-CHATEL	<b>alerte renforcée</b>	
77043	BOITRON	<b>alerte renforcée</b>	
77044	BOMBON	<b>alerte</b>	
77046	BOULANCOURT	<b>alerte</b>	
77047	BOULEURS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77049	BOUTIGNY	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77052	BREAU	<b>alerte</b>	
77053	BRIE-COMTE-ROBERT	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77056	BURCY	<b>alerte</b>	
77057	BUSSIÈRES	<b>alerte renforcée</b>	
77060	BUTHIERS	<b>alerte</b>	

77063	CELLE-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	
77066	CERNEUX	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : <span style="float: right;">crise</span>
77067	CESSON	<b>alerte</b>	
77068	CESSOY-EN-MONTOIS	<b>crise</b>	
77070	CHAILLY-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	
77071	CHARENTREUX	<b>alerte</b>	
77072	CHALAUTRE-LA-GRANDE	<b>crise</b>	
77073	CHALAUTRE-LA-PETITE	<b>crise</b>	
77079	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : <span style="float: right;">absence de restriction</span>
77080	CHAMPCENEST	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : <span style="float: right;">crise</span>
77081	CHAMPDEUIL	<b>alerte</b>	
77082	CHAMPEAUX	<b>alerte</b>	
77086	CHAPELLE-GAUTHIER	<b>alerte</b>	
77087	CHAPELLE-IGER	<b>alerte</b>	
77093	CHAPELLE-MOUTILS	<b>alerte renforcée</b>	
77089	CHAPELLE-RABLAIS	<b>alerte</b>	
77090	CHAPELLE-SAINT-SULPICE	<b>crise</b>	
77091	CHAPELLES-BOURBON	<b>alerte</b>	
77096	CHARTRETTES	<b>alerte</b>	
77097	CHARTRONGES	<b>alerte renforcée</b>	
77098	CHATEAUBLEAU	<b>alerte</b>	
77099	CHATEAU-LANDON	<b>alerte</b>	
77100	CHATELET-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77103	CHATILLON-LA-BORDE	<b>alerte</b>	
77104	CHATRES	<b>alerte</b>	
77106	CHAUFFRY	<b>alerte renforcée</b>	

77107	CHAUMES-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77109	CHENOISE	<b>alerte</b>	
77110	CHENOU	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77113	CHEVRU	<b>alerte renforcée</b>	
77114	CHEVRY-COSSIGNY	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77115	CHEVRY-EN-SEREINE	<b>alerte</b>	
77116	CHOISY-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	
77119	CLOS-FONTAINE	<b>alerte</b>	
77122	COMBS-LA-VILLE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77125	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77127	COUBERT	<b>alerte</b>	
77128	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77130	COULOMMES	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77131	COULOMMIERS	<b>alerte renforcée</b>	

77132	COUPVRAY	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77134	COURCHAMP	<b>crise</b>	
77135	COURPALAY	<b>alerte</b>	
77136	COURQUETAINE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77137	COURTACON	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise
77138	COURTOMER	<b>alerte</b>	
77140	COUTENCON	<b>alerte</b>	
77141	COUTEVROULT	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77142	CRECY-LA-CHAPELLE	<b>alerte renforcée</b>	
77144	CREVECOEUR-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77145	CRISENOY	<b>alerte</b>	
77147	CROIX-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77149	CUCHARMOY	<b>crise</b>	
77151	DAGNY	<b>alerte renforcée</b>	
77152	DAMMARIE-LES-LYS	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte

77154	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77158	DIANT	<b>crise</b>	
77159	DONNEMARIE-DONTILLY	<b>crise</b>	
77161	DORMELLES	<b>crise</b>	
77162	DOUE	<b>alerte renforcée</b>	
77164	ECHOUBOULAINS	<b>alerte</b>	
77165	ECRENNES	<b>alerte</b>	
77166	ECUELLES	<b>crise</b>	
77168	EGREVILLE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77170	EPISY	<b>crise</b>	
77171	ESBLY	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77172	ESMANS	<b>crise</b>	
77175	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	<b>alerte</b>	
77176	FAREMOUTIERS	<b>alerte renforcée</b>	
77177	FAVIERES	<b>alerte</b>	
77179	FERICY	<b>alerte</b>	
77180	FEROLLES-ATTILLY	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77182	FERTE-GAUCHER	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise

77183	FERTE-SOUS-JOUARRE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77184	FLAGY	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77188	FONTAINE-LE-PORT	<b>alerte</b>	
77190	FONTAINS	<b>alerte</b>	
77191	FONTENAILLES	<b>alerte</b>	
77192	FONTENAY-TRESIGNY	<b>alerte</b>	
77194	FORGES	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77195	FOUJU	<b>alerte</b>	
77197	FRETOY	<b>alerte renforcée</b>	
77198	FROMONT	<b>alerte</b>	
77201	GASTINS	<b>alerte</b>	
77202	GENEVRAYE	<b>alerte</b>	
77206	GIREMOUTIERS	<b>alerte renforcée</b>	
77207	GIRONVILLE	<b>alerte</b>	
77210	GRANDE-PAROISSE	<b>alerte</b>	
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	<b>alerte</b>	
77215	GRETZ-ARMAINVILLIERS	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77217	GRISY-SUISNES	<b>alerte</b>	

77219	GUERARD	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77222	GUIGNES	<b>alerte</b>	
77223	GURCY-LE-CHATEL	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77224	HAUTEFEUILLE	<b>alerte</b>	
77225	HAUTE-MAISON	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77226	HERICY	<b>alerte</b>	
77228	HONDEVILLIERS	<b>alerte renforcée</b>	
77229	HOUSSAYE-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77230	ICHY	<b>alerte</b>	
77237	JOSSIGNY	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77238	JOUARRE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77239	JOUY-LE-CHATEL	<b>alerte</b>	
77240	JOUY-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	
77242	JUTIGNY	<b>crise</b>	
77245	LAVAL-EN-BRIE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction



77246	LECHELLE	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77247	LESCHEROLLES	<b>alerte renforcée</b>	
77249	LESIGNY	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77250	LEUDON-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	
77251	LIEUSAIN	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77252	LIMOGES-FOURCHES	<b>alerte</b>	
77253	LISSY	<b>alerte</b>	
77254	LIVERDY-EN-BRIE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77255	LIVRY-SUR-SEINE	<b>alerte</b>	
77256	LIZINES	<b>crise</b>	
77260	LONGUEVILLE	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77261	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	<b>alerte</b>	
77262	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	<b>crise</b>	
77264	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	<b>alerte</b>	
77266	MACHAULT	<b>alerte</b>	

77268	MAGNY-LE-HONGRE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77269	MAINCY	<b>alerte</b>	
77270	MAISONCELLES-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77272	MAISON-ROUGE	<b>alerte</b>	
77275	MARETS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise
77277	MARLES-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77278	MAROLLES-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	
77281	MAUPERTHUIS	<b>alerte renforcée</b>	
77285	MEE-SUR-SEINE	<b>alerte</b>	
77286	MEIGNEUX	<b>alerte</b>	
77287	MEILLERAY	<b>alerte renforcée</b>	
77288	MELUN	<b>alerte</b>	
77295	MOISENAY	<b>alerte</b>	
77296	MOISSY-CRAMAYEL	<b>alerte</b>	
77297	MONDREVILLE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77298	MONS-EN-MONTOIS	<b>crise</b>	
77299	MONTARLOT	<b>crise</b>	
77301	MONTCEAUX-LES-PROVINS	<b>alerte renforcée</b>	
77303	MONTDAUPHIN	<b>alerte renforcée</b>	
77304	MONTENILS	<b>alerte renforcée</b>	

77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	<b>alerte</b>	
77311	MONTIGNY-LENCOUP	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77313	MONTMACHOUX	<b>crise</b>	
77314	MONTOLIVET	<b>alerte renforcée</b>	
77315	MONTRY	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77316	MORET-SUR-LOING	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77317	MORMANT	<b>alerte</b>	
77318	MORTCERF	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77319	MORTERY	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77320	MOUROUX	<b>alerte renforcée</b>	
77326	NANDY	<b>alerte</b>	
77327	NANGIS	<b>alerte</b>	
77328	NANTEAU-SUR-ESSONNE	<b>alerte</b>	

77329	NANTEAU-SUR-LUNAIN	<b>alerte</b>	
77336	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77338	NOISY-RUDIGNON	<b>crise</b>	
77340	NONVILLE	<b>alerte</b>	
77345	ORLY-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	
77350	OZOIR-LA-FERRIERE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77352	OZOUER-LE-VOULGIS	<b>alerte</b>	
77353	PALEY	<b>alerte</b>	
77354	PAMFOU	<b>alerte</b>	
77355	PAROY	<b>crise</b>	
77357	PECY	<b>alerte</b>	
77360	PEZARCHES	<b>alerte</b>	
77361	PIERRE-LEVEE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77365	PLESSIS-FEU-AUSSOUX	<b>alerte</b>	
77368	POIGNY	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77370	POLIGNY	<b>alerte</b>	
77371	POMMEUSE	<b>alerte renforcée</b>	
77373	PONTAULT-COMBAULT	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction

77374	PONTCARRE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77377	PRESLES-EN-BRIE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77379	PROVINS	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77381	QUIERS	<b>alerte</b>	
77382	QUINCY-VOISINS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77383	RAMPILLON	<b>alerte</b>	
77384	REAU	<b>alerte</b>	
77385	REBAIS	<b>alerte renforcée</b>	
77387	REMAUVILLE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77388	REUIL-EN-BRIE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77389	ROCHETTE	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte

77390	ROISSY-EN-BRIE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77391	ROUILLY	<b>crise</b>	
77393	ROZAY-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77394	RUBELLES	<b>alerte</b>	
77395	RUMONT	<b>alerte</b>	
77396	RUPEREUX	<b>crise</b>	
77397	SAACY-SUR-MARNE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77398	SABLONNIERES	<b>alerte renforcée</b>	
77399	SAINT-ANGE-LE-VIEL	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77400	SAINT-AUGUSTIN	<b>alerte renforcée</b>	
77402	SAINT-BARTHELEMY	<b>alerte renforcée</b>	
77403	SAINT-BRICE	<b>crise</b>	
77405	SAINT-CYR-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77406	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	<b>alerte renforcée</b>	
77404	SAINTE-COLOMBE	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction

77409	SAINT-GERMAIN-LAVAL	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77410	SAINT-GERMAIN-LAXIS	<b>alerte</b>	
77411	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	<b>alerte renforcée</b>	
77412	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77413	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77414	SAINT-HILLIERS	<b>crise</b>	
77416	SAINT-JUST-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77417	SAINT-LEGER	<b>alerte renforcée</b>	
77418	SAINT-LOUP-DE-NAUD	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77421	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	<b>alerte renforcée</b>	
77423	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	<b>alerte renforcée</b>	
77424	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	<b>alerte renforcée</b>	
77426	SAINT-MERY	<b>alerte</b>	
77428	SAINT-OUEN-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77429	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77432	SAINT-REMY-LA-VANNE	<b>alerte renforcée</b>	

77433	SAINTS	<b>alerte renforcée</b>	
77436	SAINT-SIMEON	<b>alerte renforcée</b>	
77439	SALINS	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77442	SAMOREAU	<b>alerte</b>	
77443	SANCY-LES-MEAUX	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77444	SANCY-LES-PROVINS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : crise
77445	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<b>alerte</b>	
77446	SAVINS	<b>crise</b>	
77447	SEINE-PORT	<b>alerte</b>	
77448	SEPT-SORTS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77449	SERRIS	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction
77450	SERVON	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumises au niveau de restriction : absence de restriction



77451	SIGNY-SIGNETS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77452	SIGY	<b>crise</b>	
77453	SIVRY-COURTRY	<b>alerte</b>	
77454	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	<b>crise</b>	
77455	SOIGNOLLES-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77456	SOISY-BOUY	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77457	SOLERS	<b>alerte</b>	
77459	SOURDUN	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77461	THENISY	<b>crise</b>	
77463	THOMERY	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise
77465	THOURY-FEROTTES	<b>crise</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77466	TIGEAUX	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77469	TOUQUIN	<b>alerte</b>	

77470	TOURNAN-EN-BRIE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77472	TRETOIRE	<b>alerte renforcée</b>	
77473	TREUZY-LEVELAY	<b>alerte</b>	
77480	VALENCE-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77481	VANVILLE	<b>alerte</b>	
77482	VARENNES-SUR-SEINE	<b>absence de restriction</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise
77484	VAUCOURTOIS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77486	VAUDOY-EN-BRIE	<b>alerte</b>	
77487	VAUX-LE-PENIL	<b>alerte</b>	
77489	VAUX-SUR-LUNAIN	<b>alerte</b>	
77491	VERNEUX-LES-SABLONS	<b>crise</b>	
77492	VERDELOT	<b>alerte renforcée</b>	
77493	VERNEUIL-L'ETANG	<b>alerte</b>	
77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	<b>alerte</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77495	VERT-SAINT-DENIS	<b>alerte</b>	
77496	VIEUX-CHAMPAGNE	<b>alerte</b>	
77500	VILLEBEON	<b>alerte</b>	
77501	VILLECERF	<b>crise</b>	
77504	VILLEMARECHAL	<b>alerte</b>	

77505	VILLEMAREUIL	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77506	VILLEMER	<b>alerte</b>	
77508	VILLENEUVE-LE-COMTE	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : alerte
77509	VILLENEUVE-LES-BORDES	<b>alerte</b>	
77510	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	<b>alerte</b>	
77512	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	<b>alerte renforcée</b>	
77516	VILLE-SAINT-JACQUES	<b>crise</b>	
77519	VILLIERS-SAINT-GEORGES	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : crise
77521	VILLIERS-SUR-MORIN	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77527	VOINSLES	<b>alerte</b>	
77528	VOISENON	<b>alerte</b>	
77529	VOULANGIS	<b>alerte renforcée</b>	Mais par dérogation, les prélèvements depuis le réseau de distribution en eau potable sont soumis au niveau de restriction : absence de restriction
77530	VOULTON	<b>crise</b>	
77531	VOULX	<b>crise</b>	
77532	VULAINES-LES-PROVINS	<b>crise</b>	
77533	VULAINES-SUR-SEINE	<b>alerte</b>	
77534	YEBLES	<b>alerte</b>	

## Annexe 2: résumé des principales mesures de restriction

### ● Consommations des particuliers et collectivités

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables à l'eau provenant de réserves d'eaux pluviales ou d'un recyclage.

Usages		Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
<b>Lavage des véhicules</b>		Interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ) et pour les organismes liés à la sécurité	Interdit, sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage à haute pression sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ) et pour les organismes liés à la sécurité	
<b>Lavage des voiries et trottoirs, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux</b>		Limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique	Interdit, sauf impératifs sanitaires	
<b>Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature (sauf golf)</b>	Prélèvements en rivières et lits majeurs	Interdit	Interdit	Interdit
	Prélèvements par forages ou à partir du réseau communal	Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit	Interdit
<b>Arrosage des massifs floraux</b>		Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit entre 8 h et 20 h	Interdit
<b>Arrosage des jardins potagers</b>		Sensibilisation aux économies d'eau.	Prélèvements interdits entre 8 h et 20 h.	
<b>Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert</b>		Interdite		
<b>Remplissage des piscines privées réservées à l'usage personnel d'une famille</b>		Interdit, sauf pour les chantiers en cours.  Le remplissage initial des piscines par un volume d'eau inférieur à 1 m <sup>3</sup> reste autorisé et la mise à niveau de celles-ci doit être gérée dans un souci d'économie de la ressource.		
<b>Remplissage des plans d'eau</b>		Interdit (sauf ceux concernés par une exploitation commerciale)		

● Consommations pour des usages industriels et commerciaux

Usages		Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
<b>Activités industrielles et commerciales (hors ICPE)</b>		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire(process) Rappel : les restrictions citées à la rubrique précédente sont applicables (arrosage des pelouses, lavage des véhicules...).		
<b>ICPE</b>		Réductions temporaires prévues dans leurs arrêtés préfectoraux dans le respect des contraintes de sécurité des installations. Pour les ICPE dont les arrêtés d'autorisations ne prévoient pas de dispositions sécheresse, le cas échéant, au vu de la situation hydrologique, un arrêté de prescription complémentaire peut être pris par le préfet. Rappel : les restrictions citées à la rubrique précédente sont applicables (arrosage des pelouses, lavage des véhicules...).		
<b>Arrosage des golfs</b>	Prélèvements en rivières et lits majeurs	Interdits		
	Prélèvements par forages ou à partir du réseau communal	Interdits entre 8 h et 20 h	Interdits, sauf pour les greens et départs autorisés entre 20h et 8h	Interdits, sauf pour les greens autorisés entre 20h et 8h
<b>Établissements équestres, y compris ceux au sens de la loi Développement des territoires ruraux</b>		Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs et par forages interdits entre 8 h et 20 h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits entre 8 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche à 20 h. Néanmoins, arrosage des carrières ouvertes autorisées la veille de compétition sportive officielle (1)	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits.

(1) La liste de ces compétitions doit être adressée au service police de l'eau dès le franchissement du seuil.

- **Consommations pour des usages agricoles**

A l'exception des irrigants des zones d'alerte « Beauce centrale », « Fusain », Champigny Ouest et Est, les irrigants sont soumis aux restrictions mentionnées ci-dessous pour les consommations agricoles :

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
<b>Irrigation des grandes cultures (ne concerne pas l'irrigation à partir de retenues collinaires alimentées hors période de restrictions)</b>	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h. Prélèvements par forages interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits entre 12 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche à 20 h.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. Prélèvements par forages interdits.
<b>Irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon</b>	Information des agriculteurs spécialisés. Sensibilisation aux économies d'eau.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h. Prélèvements par forages autorisés.	Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h. Prélèvements par forages autorisés.

Des mesures complémentaires pour les prélèvements à partir de canaux pourront être pris le cas échéant.

**-Gestion des ouvrages hydrauliques et de la navigation fluviale**

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
<b>Gestion des ouvrages</b>	Accord préalable du service de police de l'eau avant manœuvre ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau		
<b>Navigation fluviale</b>	Réduction des prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux.  Regroupement des bateaux pour le passage des écluses à privilégier sur les canaux	Réduction au minimum exigée pour la sécurité des ouvrages et des berges, des prélèvements effectués pour l'alimentation des canaux et soumis à autorisation du service police de l'eau. Si nécessaire, interdits. Regroupement des bateaux, restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués, arrêt de la navigation si nécessaire	

La copie des décisions visant à accepter les manœuvres sollicitées est adressée au préfet du département concerné ainsi qu'au directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France, en charge du suivi pour le compte du préfet coordonnateur de bassin.

● Rejets dans le milieu

Usages	Dès le franchissement du seuil d'alerte	Dès le franchissement du seuil d'alerte renforcée	Dès le franchissement du seuil de crise
<b>Vidange des plans d'eau</b>	Interdite		
<b>Vidange des piscines publiques ou privées telles que définies à l'article D1332-1 du code de la santé publique</b>	Autorisée	Soumise à autorisation du service de police de l'eau	Interdite sauf dérogation demandée auprès du service de police de l'eau
<b>Travaux en rivières</b>	Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu. Pour la Marne, la Seine et l'Yonne, les travaux nécessitant des rejets non traités dans ces cours d'eau sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour à un débit plus élevé.	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf travaux d'urgence devant être autorisés par la police de l'eau	Interdits
<b>Rejets des stations d'épuration et collecteurs pluviaux</b>	Surveillance accrue des rejets, les délestages directs par temps sec sont soumis à autorisation préalable auprès du service de police de l'eau et seront reportés jusqu'au retour d'un débit plus élevé		
<b>Industriels</b>	Si préjudiciables à la qualité de l'eau, peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression par arrêté préfectoral complémentaire		

**Annexe 3: liste des communes concernées par les restrictions d'irrigation sur le bassin du fusain**

les communes formant les zones d'alerte « Fusain » sont :

**Zone d'alerte bassin du Fusain :**

77027 BEAUMONT-DU-GATINAIS  
77099 CHATEAU-LANDON  
77110 CHENOU  
77297 MONDREVILLE